

A PROPOS DU CONGRÈS CONFÉDÉRAL «FORCE OUVRIÈRE»: VERS UN TOURNANT DU MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS...

C'est au début d'avril, dans la grande salle de la Mutualité, que vont se tenir les assises de la *Confédération générale du Travail Force Ouvrière*. Rassemblement traditionnel, haut en couleur, dominé par les éclats de voix dès orateurs et par les murmures de coulisse des dirigeants importants. Dans la salle, une atmosphère de bains turcs règne. Les hommes s'y affrontent moins pour faire triompher tel courant d'opinion que pour obtenir au communiqué une citation précieuse dans la province ou dans l'industrie ou se déroule leur activité respective. Réunion folklorique, peut-être, mais où il se dégage un relent de fébrilité, de passion, de sérieux qui crée chez le jeune militant du respect et de l'enthousiasme pour l'organisation et dont les vieux routiers du mouvement ouvrier s'enivrent malgré leur expérience, quitte au petit jour à refaire leurs comptes avec plus de lucidité.

Pourtant, cette année, le Congrès va revêtir une importance particulière. La position de F.O., au centre de l'échiquier social, le caractère qu'elle a su conserver malgré bien des vicissitudes, ses structures qui sont celles du mouvement syndical avant leur détérioration par les partis politiques et les confessions religieuses, lui conservent un prestige auprès du commentateur politique. Malgré les rodomontades de l'ancienne ou de la nouvelle chapelle ouvrière, elle occupe la deuxième place parmi les organisations syndicales du pays, assez loin, il est vrai, de la C.G.T. Sa répartition géographique est satisfaisante. Elle lui permet de saisir toute la complexité de l'économie actuelle. On a souvent mis en cause sa combativité. Disons que celle-ci est fonction des travailleurs de la base qui la composent; qu'elle est inégalement répartie, que de toute manière et au même titre que les autres centrales syndicales, elle a ses points chauds. Certes, elle tire sa force principale de la Fonction publique, mais aux Métaux comme dans le Bâtiment, de jeunes militants lui ont apporté un sang plus vif. Il est vrai qu'au sein du Bureau confédéral, la temporisation prudente est de rigueur. Tout se passe comme si la direction redoutait l'aventure qui laisserait l'organisation plus faible que lorsqu'elle l'a reçue de ses prédécesseurs. Mais il est incontestable que le cadre moyen de Force Ouvrière est documenté, agissant, capable de régler les petits problèmes qui sont devenus l'unique aliment de l'activité syndicale. Ce qui est remarquable, c'est que ces cadres moyens, même lorsqu'ils sont issus d'une famille politique bien définie, conservent ou acquièrent un goût d'indépendance, un fonds d'apolitisme (dans le sens de refuser de se laisser manœuvrer par leur parti plus que par le refus de se déterminer par les considérations de politique et d'économie générale) qui ont été jusqu'à aujourd'hui l'atout majeur de la Confédération. C'est ce qui explique leur attachement sentimental pour la *Charte d'Amiens*, même si celle-ci n'est plus pour eux, dans sa première partie tout au moins, qu'un souvenir attendrissant qu'on ne ressort que les jours de congrès, lorsque l'enthousiasme déborde ou dans les moments tragiques où la pression politique fait éclater le Mouvement ouvrier. L'originalité de Force Ouvrière c'est justement qu'elle est le seul lieu où les grands courants d'idées peuvent encore s'échanger et c'est ce qui assure sa pérennité, car moins que les Centrales monolithiques, elle est sujette à s'effondrer devant un retournement de l'opinion publique.

A toutes ces raisons, qui expliquent l'intérêt que suscita le *Congrès Confédéral Force Ouvrière*, il faut en ajouter deux autres. La date où il se tiendra va obliger les militants à faire un examen sérieux de la politique sociale ou gouvernement et enfin le climat intérieur qui règne actuellement dans l'organisation.

La République de Platon

Jusqu'à ce jour, il existait, au sein de *Force Ouvrière*, une importante majorité réformiste qui pouvait parfois se diviser sur le détail, mais se retrouvait solidement unie sur l'essentiel, et une minorité plus ou moins unie se réclamant plus ou moins du syndicalisme traditionnel et révolutionnaire dont les cadres étaient fournis par des libertaires, par des trotskistes, par des socialistes dégoûtés par la politique de Guy Mollet

ou plus simplement par des syndicalistes purs. Bothereau avait singularisé cette particularité en s'écriant dans un congrès: «*A Force Ouvrière, il n'existe pas une minorité, mais des minorités*», ce qui était d'ailleurs vrai et, depuis dix ans, tous les efforts tentés pour structurer ces minorités n'ont pas donné grands résultats.

Pourtant, aujourd'hui, un nouvel élément vient de s'ajouter à ces courants traditionnels de l'organisation. Un certain nombre de jeunes responsables de syndicats et même de fédérations, aveuglés par je ne sais quelle prétendue efficacité de la C.G.T. ou de la C.F.D.T. s'apprête à reposer le problème de l'orientnnntation de «*Force Ouvrière*» et pour avoir les mains libres, songent à jeter la *Charte d'Amiens* par-dessus bord. Sensibles à ce remue-ménage et décidés à prendre de vitesse ces jeunes turcs, le Bureau confédéral a choisi comme thème au congrès: «*Dégager un syndicalisme moderne*». Or, le syndicalisme moderne est justement la tarte à la crème des «*jeunes*».

Une question se pose aussitôt: qu'entend-on par «*syndicalisme moderne*»? S'il s'agit de tenir compte, en choisissant nos moyens de lutte, des conditions actuelles de l'adversaire, d'accord! Mais je ne vois pas en quoi cela soit moderne. De tout temps, un but à atteindre a été une doctrine et le moyen pour l'atteindre une tactique modifiable à chaque instant sous l'empire des circonstances. Mais le but du syndicalisme c'est l'abolition du salariat, et ce qu'on veut modifier ce n'est plus le moyen mais ce but, c'est-à-dire le syndicalisme lui-même. Le syndicalisme, c'est la défense de tous les intérêts des travailleurs, ce que nous proposent les tenants du syndicalisme «*moderne*», c'est la défense des intérêts des travailleurs en ce qu'ils sont de compatible avec la continuation d'un système économique basé sur les classes, donc sur la différenciation, même si cette différenciation se fait au profit de technocrates supplantant le capitalisme traditionnel. En quoi tout cela est-il «*moderne*»? Depuis que l'homme existe, nous voyons les «*nantis*» essayer de limiter les révoltes en jetant des miettes de pain. L'économie permet de jeter aujourd'hui, tout en conservant les classes, quelque chose de plus substantiel, Je ne vois là rien de moderne. En réalité, le syndicalisme «*moderne*» veut tout simplement supprimer le syndicalisme lui-même, pour lui substituer un organisme d'adaptation des travailleurs au système économique actuel, organisme destiné, non à supprimer les inégalités, mais à les humaniser. Et comme le syndicalisme conserve un certain crédit, on supprimera son contenu et on conservera le titre pour servir d'alibi à l'organisme de régularisation du système économique basé sur les différenciations économiques que l'on veut constituer. L'objectif du syndicalisme moderne qui pousse une pointe du côté de F.O., qui a son prolongement en direction de Lebrun et de Marion et qui reçoit son inspiration de l'équipe dirigeante de la C.F.D.T., est d'adapter le social aux exigences qu'imposent les mutations qui se produisent au sein des classes dirigeantes et l'abandon de la *Charte d'Amiens* sera le clin d'œil complice du patronat: «*Voyez, nous abandonnons la remise en cause de votre droit de propriété sur le travail humain, en échange, faites en sorte que votre esclave soit le moins malheureux possible*». C'est le principe de la *République de Platon*! Les bons maîtres éclairés et généreux sont servis par des domestiques bien nourris et compréhensifs. Je voudrais dire aux «*jeunes syndicalistes modernes*» que les soirs d'émeute on pend avec le même entrain les bons et les mauvais maîtres et que souvent pour faire bonne mesure on y ajoute les valets.

La justification de ce singulier syndicalisme, c'est que, au niveau économique actuel, les travailleurs ne se sentent plus disponibles pour mener des luttes ayant pour but de transformer l'économie, de peur de remettre en cause les avantages acquis. Par voie de conséquence et pour obtenir le maximum sans toucher au cadre économique, les «*modernes*» sont donc conduits à s'appuyer sur des partis politiques de gauche décidés comme eux à aménager sans bouleverser. Cette sorte de travaillisme ne serait pas très différente du réformisme de la direction confédérale si celle-ci n'était pas farouchement opposée à l'engagement politique surtout si cet engagement suppose la présence du parti communiste. Coincé entre le syndicalisme révolutionnaire et ses succédanés et les jeunes turcs du modernisme, la direction pense bien orienter son Congrès de façon à contenir l'aile révolutionnaire et à canaliser le syndicalisme moderne. Pour cela elle dispose d'une «*formule magique*»: le paritarisme, qui a l'avantage d'écartier et l'État et les partis, ce qui pour le syndicalisme révolutionnaire peut à la rigueur être un moindre mal et donner des gages «*aux modernes*» pour qui la lutte des classes ne correspond plus à la réalité. Solution qui permettrait, tout en tenant compte des inévitables bavures, d'assurer à la motion du Bureau confédéral une confortable majorité.

Le paritarisme

Le paritarisme dispose d'un alibi de taille: Proudhon! Et tout naturellement lorsqu'on veut dans le domaine économique écarter à la fois et les partis politiques et l'État on s'en réfère au grand économiste libertaire du siècle dernier. Mais disons-le nettement: Proudhon ne justifie pas tout. En particulier son principe du contrat entre les forces réelles de la production à l'exclusion de l'État, principe du contrat, de l'association n'a jamais

été dans son esprit un élément de remplacement de la transformation économique et sociale! Tout juste un complément et dans la «*Capacité politique*» il indique bien que justement les principes du fédéralisme politique et économique doivent mettre fin au système du profit.

La direction Force Ouvrière a résolument adopté, contre une planification autoritaire, le paritarisme, c'est-à-dire le contrat entre les forces réelles, le patronat et le monde ouvrier. Dans le domaine de la revendication immédiate et dans la mesure où cette théorie n'est pas une théorie qui se substitue à la *Charte d'Amiens* mais seulement une tactique qui a pour but de régler les problèmes en suspens dans le moment donné et en attendant de pouvoir pousser le syndicalisme vers son objectif suprême, cette théorie est correcte. Elle reprend l'idée essentielle du premier manifeste ouvrier, «*le manifeste des Soixante*», qui proclamait que les travailleurs devaient faire leurs affaires eux-mêmes sans passer par l'intermédiaire des partis politiques ou de l'État. Mais je ne suis pas du tout sûr que ce soit la pensée profonde du Bureau confédéral et je crois plutôt que lentement, insidieusement, on pousse cette théorie du paritarisme en avant afin, au nom du réalisme, de la substituer non seulement dans les faits, mais également dans les textes de la *Charte d'Amiens*, base fondamentale qui nous lie tous à *Force Ouvrière* et qui, de toute manière, a été le ciment de notre accord pour travailler ensemble. Mais voyons ce qu'on entend à *Force Ouvrière* lorsqu'on parle de paritarisme. Pour ma part, à la lueur des réalités, je distingue trois formes d'application du paritarisme, c'est-à-dire de la discussion ou de la collaboration paritaire!

La première de ces formes, c'est la discussion directe avec le patron, dont le but est soit l'amélioration des salaires, soit la modification de la position sociale du travailleur envers son employeur, et cela dans le cadre de l'usine. Cela aboutit à la discussion des conventions collectives, la réglementation des heures de travail, etc... Encore faut-il bien remarquer que, même là, nous n'avons pas de paritarisme véritable, car tout se discute en tenant compte de la législation qui, même si elle a été débattue paritaire à l'échelon national, recevra la sanction législative. Par conséquent, on peut dire que même dans cette discussion paritaire dans l'usine entre le patron et le salarié, l'État est présent par personne interposée: la loi!

La seconde application du paritarisme, déjà plus ambitieuse, c'est la création en dehors de l'État, et simplement par la collaboration des forces directement intéressées d'organismes «*sociaux*», telles les: ASSE-DIC, qui sont des caisses de chômage complémentaires, ou l'ARCO, qui groupe les caisses de retraites complémentaires. Ces régimes sont organisés sans la participation de l'État, bien que celui-ci assure un contrôle discret de leur gestion. Ils sont gérés par les organisations ouvrières et patronales, par l'intermédiaire de commissions paritaires à tous les échelons. Il semble bien que ce paritarisme-là, dont *Force Ouvrière* fut à l'origine, possède les caractéristiques que Proudhon avait définies «*pour la gestion de l'économie par des forces réelles, à l'exclusion des parasites, et sous la forme de contrat*». Toutefois, je voudrais faire quelques remarques.

Ces régimes qui ont un caractère mutualiste se substituent à l'État pour percevoir les cotisations et payer les prestations. L'usage a démontré leur incontestable supériorité sur les régimes placés sous la direction de l'État; c'est la partie positive de l'opération. Mais leur administration conserve entièrement le caractère de la gestion capitaliste et n'est en aucun cas l'exemple d'un début de gestion ouvrière. Les salaires de leurs employés sont ceux des autres secteurs «*et pas toujours, d'ailleurs*». Les gestionnaires ouvriers et patronaux délèguent à un cadre administratif leurs pouvoirs et ce cadre applique les méthodes de travail, de discipline, de salaires qui sont celles de n'importe quel organisme capitaliste, ce qui est déjà un paradoxe, car il semble bien que, dans un contrat passé entre le patronat et le syndicalisme, des concessions sur l'organisation auraient dû être faites par les deux contractuels. Il découle de ces faits que le secteur syndical d'établissement joue son rôle traditionnel à l'intérieur de ces régimes, il lutte contre leur administration qui est l'émanation des *Commissions paritaires*. Il lutte donc contre ces *Commissions* et, par conséquent, contre les organisations syndicales qui y sont représentées et qui font alors figures de patrons. Ces régimes paritaires sont donc un bon exemple donné à l'État de ce que peut être une bonne gestion dans le cadre de l'économie actuelle, mais on ne peut en aucun cas considérer que, comme le contrat de Proudhon, elles doivent amener la disparition de l'économie du profit, car pour celui-ci le contrat doit se discuter entre les éléments de l'entreprise et non pas par leurs mandataires extérieurs, qui alors prennent le même caractère parasitaire que l'État et pour les mêmes raisons.

Enfin, une dernière remarque: ce paritarisme est un essai timide et limité du contrat suivant Proudhon, qui ne s'applique pour l'instant qu'à des organismes, en dehors du circuit de la production et tout laisse à penser que le patronat s'opposera au paritarisme dans l'entreprise économique, ce qui alors ne serait rien d'autre que de la cogestion. Pourtant, il semble bien que ce soit là la pièce maîtresse de la politique actuelle de *Force Ouvrière*. Celle qui doit remplacer les velléités gestionnaires de nos pères.

Enfin, la troisième application du paritarisme, la plus dangereuse, celle qui conduit immanquablement le syndicalisme vers l'intégration à l'État, c'est celle qui consiste à collaborer avec le gouvernement, dans des *Comités consultatifs* (*Comités d'expansion économique*, par exemple) de gestion de l'économie planifiée. On doit convenir que le Bureau confédéral, conscient du danger, ne s'avance qu'avec prudence dans cette voie. Mais les «*syndicalistes modernes*», eux, et pour peu que le pays soit administré par un gouvernement de gauche, paraissent bien décidés à faire de la Confédération, ou des Confédérations, un rouage officiel de régularisation de l'économie de l'État.

Le maintien de la *Charte d'Amiens*

J'expliquais plus haut l'importance de l'enjeu qui se posera à ce Congrès confédéral. Ne nous y trompons pas, la suppression de la *Charte d'Amiens* conditionne la transformation de l'organisation en un travaillisme bâtarde tel que le rêvent les syndicalistes dits «*modernes*». Mais c'est également l'opération qui permettrait d'élever le paritarisme, aujourd'hui moyen dans le cadre du régime, en un principe destiné à remplacer le paragraphe de la Charte dans lequel il est question «*de la suppression du salariat et de la gestion de la production par les travailleurs*», ce qui est l'objectif du Bureau confédéral.

Il est donc clair que tous ceux qui veulent conserver au syndicalisme son universalité lutteront pour le maintien de la *Charte d'Amiens*, qui doit continuer à servir de cadre à toutes nos activités.

Dans ce même numéro de notre journal, nous publions en dernière page les bases, d'un programme qui doit rassembler tous les syndicalistes révolutionnaires et, dans un prochain article, nous essaierons de dessiner les grandes lignes de l'action que nous devons entreprendre pour freiner le glissement du mouvement ouvrier vers son intégration, non, seulement aux organismes d'État, ce qui semble être compris par de nombreux syndicalistes, mais, également à l'économie planifiée et, par voie de conséquence, aux partis qui en sont les artisans.

Maurice JOYEUX.
